

**CONSEIL MUNICIPAL**  
**Réunion du 7 novembre 2007**  
( date de convocation : 25 octobre 2007 )

**Membres présents :** messieurs Boileau, Vocoret, Bellat et Pinson adjoints délégués, messieurs Simonot, Christophe et Barat, adjoints spéciaux mesdames et messieurs Berthier, Vallade, Raveneau- Bellat, Bredèche et Tremblay . sous la présidence de monsieur Gendraud, maire .

**Membres excusés :** madame Alabeurthe, monsieur Charbonnier ( pouvoir de vote donné à madame Bredèche ), mesdames Tupinier et Rodrigués .

**Membres absents :** messieurs Pot et Delingette .

Le compte-rendu du conseil municipal du 27 septembre 2007, après lecture, est accepté sans observations .

**COMPTE-RENDU**

**Informations municipales**

- la qualité de l'eau distribuée est conforme à la réglementation ( analyses du 9 octobre 2007 ) .
- une étude est menée pour assurer la protection des bâtiments communaux .
- le 11<sup>ème</sup> rallye « Monte-Carlo historique » passera à Chablis dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 février 2008 .
- les élections municipales sont prévues les 9 et 16 mars 2008 .

**Voirie et réseaux**

- Le bureau d'études Wagner se voit confier la maîtrise d'œuvre pour le programme d'éclairage public 2007-2008 . Concernant le programme d'éclairage public spécifique à Poinchy, une consultation sera lancée de façon à ce que les travaux soient réalisés pour la Saint Vincent tournante du Chablisien .
- Les conseillers municipaux souhaitent que la Commune de Chablis ne participe qu'à hauteur de 50% pour la prise en charge des frais de compostage des boues de la station d'épuration .

**Personnel communal**

- en raison du nombre important d'enfants accueillis à la cantine municipale et par souci de sécurité, un emploi horaire est créé pour uniquement le temps de cantine et de garderie .

**Urbanisme**

- Les conseillers municipaux expriment leur accord pour déléguer le droit de préemption urbain à l'OPAC 89 .

- La convention avec la DDE pour l'instruction des documents d'urbanisme est acceptée .

**Affaires diverses**

- Un contrat d'entretien ( préventif et curatif ) avec la société Layer Informatique est accepté . Il permettra de maintenir en état tous les ordinateurs installés dans les bâtiments communaux .
- L'association foncière doit continuer à exister . Messieurs Vocoret, Simonot, Christophe et Tremblay y représenteront la Commune de Chablis .
- Le conseil municipal donne son accord pour les remboursements de frais engagés, par les sociétés d'assurance .

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30**